

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi trois juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :
mardi 27 juin 2023

Mis en ligne :
vendredi 7 juillet

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 20
Votants : 27
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, DORIA Anne, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, PIERRE Frédéric, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien.

Procurations de vote et mandataires : ANDRE-SABOURDY Isabelle donne pouvoir à MAHEO Aude, BONNAFOUS Catherine donne pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel donne pouvoir à LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien donne pouvoir à LE GUENNEC Jean-Michel, PEROT Marlène donne pouvoir à DEGUILLARD Julie, POINTIER Vincent donne pouvoir à JOUAULT Jaroslava, SOUQUET Eric donne pouvoir à LEFEUVRE Gaël.

Absents : SIMON Didier, VALLEE Priscilla.

Madame JOUAULT Jaroslava est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 27 juin 2023) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 18

Délibération n° 2023-79. Urbanisme : Zac de la Vigne -tranche 3 Phase 4 « La Réauté » - délibérations nominatives autorisant M le Maire à signer les actes de vente des lots libres

Rapporteur : Gaël LEFEUVRE

VU l'avis de la commission urbanisme en date du 27 juin 2023,

Par délibération du Conseil Municipal n°2021-151 en date du 14 décembre 2021, l'Avant-Projet Définitif des travaux d'aménagement de la Phase 4 de la Tranche 3 de la ZAC de la Vigne a été

validé, conduisant à la création de 17 lots à bâtir libres de constructeur pour des maisons individuelles.

Les critères de commercialisation et les prix de vente ont été approuvés par délibération du Conseil Municipal n° 2022-11 en date du 1er mars 2022, modifiée par la délibération n°2023-09 en date du 6 février 2023.

Le barème et le classement des candidats à l'attribution d'un lot a été établi conformément à la délibération du Conseil Municipal n° 2022-76 en date du 27 juin 2022.

Monsieur le Maire a été autorisé à signer les compromis de vente et alors que les premières autorisations d'urbanisme ont été délivrées, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique pour chaque lot.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte authentique pour la cession du lot A7, d'une surface de 267 m² à M CAPRON Michaël et Mme CAPRON Anne-Sophie pour un montant de 86 016,72 euros TTC ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte authentique pour la cession du lot A16, d'une surface de 212 m² à M COULANGE Pierre-Antoine et Mme ATTARD Charlène pour un montant de 68 297,92 euros TTC ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte authentique pour la cession du lot A19, d'une surface de 332 m² à M MAINGUET Etienne et Mme BARBAZIN Laurence pour un montant de 106 957,12 euros TTC ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte authentique pour la cession du lot A20, d'une surface de 340 m² à Mme SANA Samira et M Gademi Abdelrrahmane pour un montant de 109 534,4 euros TTC

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte authentique pour la cession du lot A6, d'une surface de 268 m² à M VEGA Omar-Estéban et Mme BERTHIER Mathilde pour un montant de 86 338,88 euros TTC ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte authentique pour la cession du lot A12, d'une surface de 301 m² à M HAMICHE Lotfi et Mme GODARD Emilie pour un montant de 96 970,16 euros TTC

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte authentique pour la cession du lot A15, d'une surface de 220 m² à M EKICI Abdulah pour un montant de 70 875,2 euros TTC

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte authentique pour la cession du lot A8, d'une surface de 434 m² à M BAROUDI Abdelmounim pour un montant de 139 817,44 euros TTC

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte authentique pour la cession du lot A11, d'une surface de 323 m² à M LE BAYON Yoann et Mme SALIOU Adeline pour un montant de 104 057,68 euros TTC

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte authentique pour la cession du lot A4, d'une surface de 302 m² à M AMIMI Mahomed et Mme AMIMI Latifa pour un montant de 97 292,32 euros TTC

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte authentique pour la cession du lot A5, d'une surface de 281 m² à M PAILLAT Emmanuel et Mme PAILLAT Rozenn pour un montant de 90 526,96 euros TTC

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte authentique pour la cession du lot A14, d'une surface de 227 m² à Mme LÉBOUCHER Cécile pour un montant de 73 130,32 euros TTC

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte authentique pour la cession du lot A13, d'une surface de 278 m² à M CHAHARMANE El-Anrif et Mme CHAHARMANE Fatima pour un montant de 89 560,48 euros TTC

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte authentique pour la cession du lot A18, d'une surface de 441 m² à Mme GUILLET Amandine et M SCHRADER Anthony pour un montant de 142 072,56 euros TTC

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte authentique pour la cession du lot A17, d'une surface de 210 m² à M HAMIDOUCHE Wassim et Mme HAMIDOUCHE Yasmine pour un montant de 67 653,6 euros TTC

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte authentique pour la cession du lot A21, d'une surface de 355 m² à Mme BEYOU Chloé pour un montant de 114 366,8 euros TTC

Pour extrait conforme,
Le Maire

Gaël LEFEUVRE

